



Martin Pêcheur

NATURA 2000 dans le Val-d'Oise

Juin 2014



PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Direction
Départementale
des
Territoires
du Val d'Oise



NATURA 2000

Edito

Lancé en 1992, Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Aujourd'hui, cinq sites Natura 2000 sont inventoriés dans le Val-d'Oise. Ils ont été identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces végétales ou animales et de leur habitat naturel, soit au titre de la directive « Habitats, faune, flore », soit au titre de la directive « Oiseaux » .

Le Parc Naturel Régional du Vexin français a été désigné pour gérer les trois sites du Val-d'Oise répertoriés au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » :

- « Coteaux et boucles de la Seine » ;
- « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » ;
- « Sites chiroptères du Vexin Français » .

Les deux autres sites répertoriés au titre de la directive « Oiseaux » :

- « Massif des Trois forêts et du bois du Roi » ;
- « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » ;

sont gérés respectivement par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France.

La présente plaquette établie par la Direction Départementale des Territoires a pour objectif de faire découvrir les sites N2000 du Val-d'Oise. Elle décrit leurs caractéristiques, le contexte de leur contractualisation ainsi que leurs objectifs pour l'année 2014.

Bonne lecture,

Caroline Le Paultier
Directrice Départementale des Territoires du Val-d'Oise

LE RÉSEAU NATURA 2000 DANS LE VAL-D'OISE

Le réseau NATURA 2000

Le Val-d'Oise est concerné par 5 sites Natura 2000, tous interdépartementaux.
3 sites sont issus de la directive Habitats, les 2 derniers de la directive Oiseaux.

Lancé en 1992, Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels terrestres et marins, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces végétales ou animales et de leur habitat naturel.

Il a pour objectif de préserver la diversité biologique tout en valorisant les territoires.

Ce réseau s'appuie sur 2 directives européennes :

- la directive « Oiseaux », adoptée en 1979, qui vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière ;
- la directive « Habitats, faune, flore », adoptée en 1992, qui établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autres que les oiseaux) et de flore sauvage, ainsi que des habitats naturels particuliers. Elle répertorie 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire.

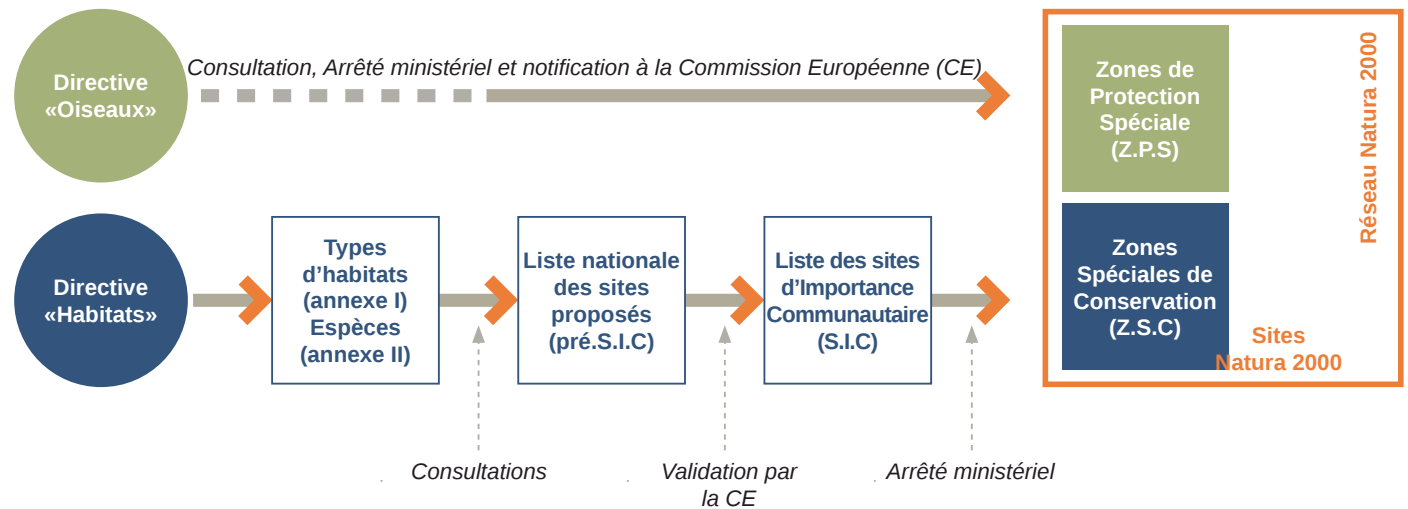
La constitution du réseau

Sur la base des listes d'espèces répertoriées dans les 2 directives, des inventaires écologiques et faunistiques (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : ZNIEFF), des périmètres sont proposés à la Commission européenne pour être retenus comme site Natura 2000 et plus particulièrement comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) si elle découle de la Directive « Oiseaux », ou comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) si elle découle de la directive « Habitats » :

La France, pour appliquer ses objectifs de conservation, a opté pour une démarche volontaire et contractuelle.

La concertation, dans le cadre du Comité de pilotage (Copil) et au sein des réunions d'élaboration du Document d'Objectifs (Docob), a pour objectifs :

- de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales ;
- de définir les objectifs du site qui concourront au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel le site a été désigné.



35 sites ont été retenus en Île-de-France dont 5 concernent le Val-d'Oise
25 pour la directive Habitats dont 3 pour le Val-d'Oise
10 pour la directive Oiseaux dont 2 pour le Val-d'Oise

FR 110 0797 - ZSC Coteaux et boucles de la Seine

Au titre de la directive « Habitats » (Zone Spéciale de Conservation)

Docob approuvé le 20 octobre 2007 par arrêté inter-préfectoral.

Ce site s'étend sur 1417 ha et concerne :

- **8 communes dans le Val-d'Oise** (La Roche-Guyon, Vétheuil, Haute-Isle, Amenucourt, Chérence, Chaussy, Maudetour-en-Vexin, Vienne-en-Arthies) (63% de la superficie du site)
- **9 communes dans les Yvelines** (Freneuse, Port-Villez, Jeufosse, Bennecourt, Gommecourt, Mousseaux-sur-Seine, Moisson, Saint-Martin-la-Garenne, Follainville-Dennemont) (37 % de sa superficie).

Il a été reconnu au niveau communautaire comme « zone spéciale de conservation » le 25/05/2010, par arrêté ministériel.

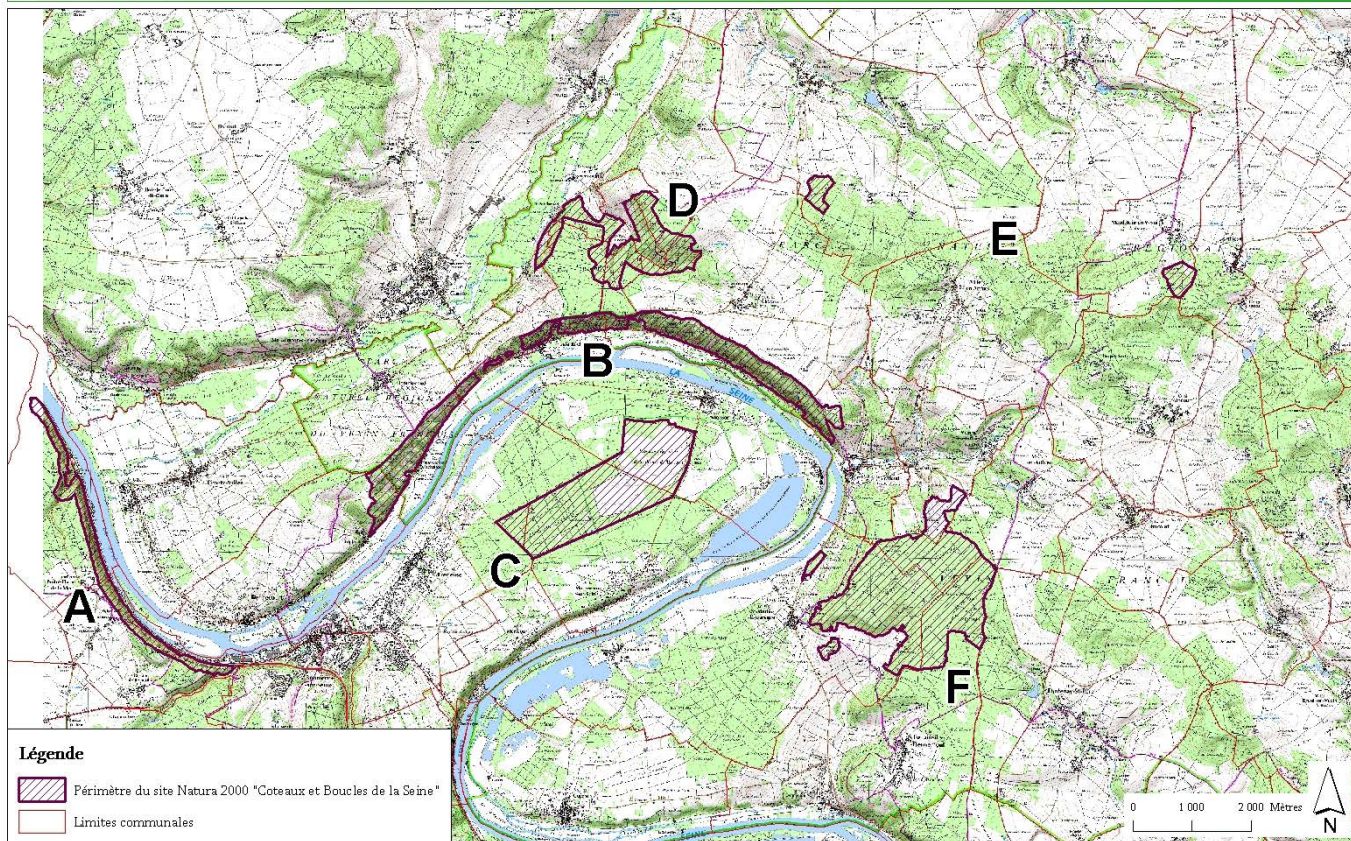
Le préfet coordonnateur proposé est le préfet du Val-d'Oise.

Le comité de pilotage est présidé depuis 2007 par Mme Herpin-Poulenat, maire de Vétheuil, qui a été réélue le 22 octobre 2013 pour 3 ans et le parc naturel régional du Vexin français (PNRVF) a de nouveau été désigné structure porteuse et animatrice du site lors de ce même comité.

Situé le long d'un méandre de la Seine, il est caractérisé par :

- **ses coteaux chauds et secs présentant des pelouses et des éboulis calcaires. On note également la présence de sites à orchidées remarquables**
- **des mosaïques de milieux sableux, calcaires ou siliceux : landes et pelouses de la boucle de Moisson**
- **des milieux forestiers très contrastés : tourbières boisées, prairies à Molinies, hêtraies calcicoles...**
- **des espèces animales particulières de papillons (Ecaïlle chinée), de coléoptères (Grand capricorne) et de chauves-souris (Petit et Grand Rhinolophe).**

Périmètre du site Natura 2000 "Coteaux et Boucles de la Seine"



Source : Scan 25 - IGN (2006), limite Natura 2000 - DIREN (2006), limite communale - PNRVF (2007).

La contractualisation sur ce site Natura 2000 est particulièrement difficile car il existe plus d'un millier de propriétaires. En 2011, un courrier de contact a été lancé pour recenser les propriétaires terriens dans le cadre du suivi de la réserve naturelle nationale qui se superpose pour partie (secteur B) au périmètre du site N2000. C'est également le PNRVF qui a obtenu l'animation du site dans le cadre de la réserve naturelle nationale (RNN) des coteaux de la Seine.

En 2012, 1 contrat Natura 2000 a été signé pour la fermeture d'une cavité à chauve-souris, sur la commune de Vétheuil. Il s'agit d'un contrat « ni forestier ni agricole » pour un montant de 3653€ sur 5ans. 1 contrat de type Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) a été signé pour 63 ares pour un montant annuel de 190€ (validité 2ans).

Objectif 2014 : Mettre à jour le Docob.

FR 110 2010 – ZSC Vallée de l'Epte Francilienne et ses affluents

Au titre de la directive « Habitats » (Zone Spéciale de Conservation) - Docob approuvé le 25 mai 2010 par arrêté préfectoral.

Ce site s'étend sur 3187 ha et concerne :

- **12 communes dans le Val-d'Oise** (Ambleville, Amenucourt, Buhy, Bray-et-Lû, Chaussy, Genainville, Hodent, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais)
- **2 communes dans les Yvelines** (Limetz-Villez, Gommecourt).

Il a été reconnu au niveau communautaire comme « zone spéciale de conservation » le 17/04/2014, par arrêté ministériel.

Le Copil a été mis en place le 26 octobre 2007.

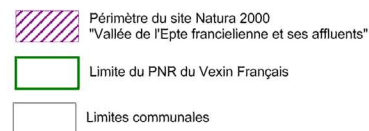
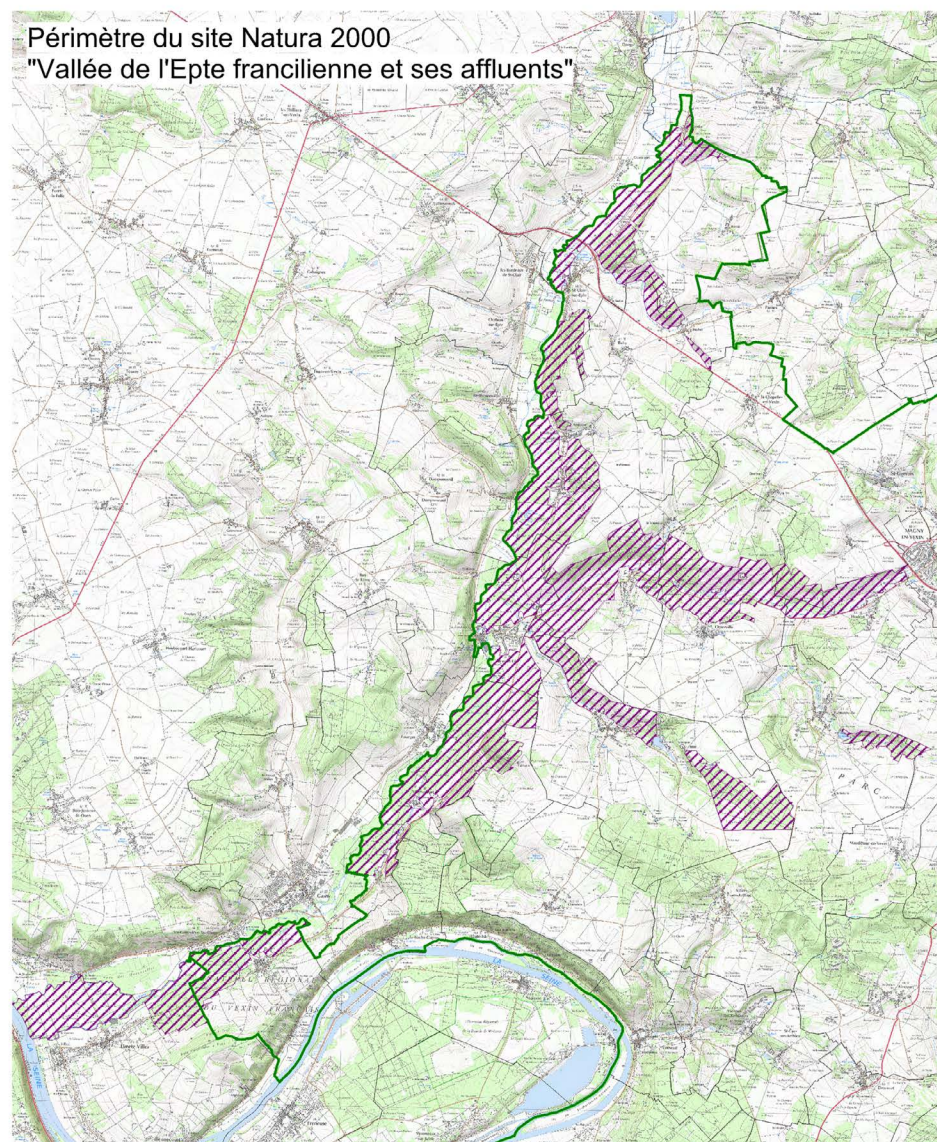
Le préfet du Val-d'Oise a été désigné comme préfet coordonnateur du site le 20 août 2007, par arrêté du Premier ministre.

La structure animatrice élue est le PNR du Vexin français qui a engagé les inventaires floristiques et faunistiques du site avec une première restitution. Des groupes de travail ont été réunis pour réaliser les diagnostics socio-économiques au cours de l'année 2009.

Monsieur Denys de Magnitot, maire d'Omerville, a été élu à l'unanimité président du Copil le 22 octobre 2013 pour trois ans. Il succède ainsi à Monsieur Huber, conseiller municipal de la commune d'Amenucourt, qui avait lui-même succédé à Madame Guérin, maire de Saint-Clair-sur-Epte. Le PNRVF a été à nouveau désigné structure porteuse et animatrice du site pour trois ans lors de ce même Copil.

Ce site, situé le long de la vallée de l'Epte, présente des secteurs naturels très bien conservés, alternant entre des coteaux à pentes relativement fortes et des fonds de vallées. L'activité agricole y est présente (en particulier l'élevage).

Il présente une flore remarquable, souvent rare dans la région. 12 habitats d'intérêt communautaire y ont été inventoriés. **La faune est également bien représentée** avec 9 espèces d'intérêt communautaire : Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Chabot, Lamproie de Planer.



Sources : DDT95, Natura 2000, DIREN,
BD TOPO, Scan 25, IGN©
Auteur : DDT95
Date : janvier 2014

L'année 2010 a permis de terminer les études complémentaires pour la demande d'extension du périmètre N2000 sur les communes de Chaussy, Saint-Clair-sur-Epte, Genainville et le long du Cudron, cours d'eau affluent de l'Epte, dont la source est située dans l'Oise.

Le premier contrat N2000 a été signé en 2011 sur le Val-d'Oise pour une mesure 323B, contrat ni forestier ni agricole et qui concerne l'entretien, par pâturage ovin, du site archéologique de Genainville, pour un montant de 69 364 € sur 5 ans.

Un programme de MAEt (Mesures Agro Environnementales territorialisées) a été ouvert à la contractualisation en 2011 : 5 exploitations agricoles valdoisiennes se sont engagées sur des mesures de gestion extensive de prairies, pour un montant de 52 000 € sur 5 ans, représentant une trentaine d'hectares au total.

En 2012, 12 exploitants agricoles ont contractualisé une MAET pour un montant total de 48500 € annuel (validité 2 ans) sur une surface totale de 173 ha. Ces contrats concernent des mesures de gestion extensive de prairies, des mesures de restauration de haies et de ripisylves (formations végétales se développant sur les bords des cours d'eau).

Au 15 mai 2013, 3 nouveaux contrats ont été signés et un autre renouvelé.

En juin 2013, 2 nouveaux contrats ont été signés sur le marais de Frocourt, l'un sur une mesure 323B (ni agricole, ni forestier) et l'autre sur une mesure 227 (forestier) pour un montant total de 53655€.



Site archéologique de GENAINVILLE

Objectifs 2014 : Contrats forestiers.

Suivre la procédure de demande d'extension pour 539, 12 ha supplémentaires demandés pour 8 communes (Limetz-Villez, Amenucourt, Buhy, Chaussy, Genainville, Hodent, Omerville, Saint- Clair-sur-Epte)

FR 110 2015 – ZSC Sites chiroptères du Vexin français

Au titre de la directive « Habitats » - Docob approuvé le 13 décembre 2012 par arrêté préfectoral.



Agrion de mercure *Coenagrion mercuriale* M prairie GdeMare Plailly - JLH

Ce site s'étend sur 22,06 ha et comporte 18 cavités ; il se compose en général des abords et de l'entrée des cavités. Il concerne :

- **3 communes dans le Val-d'Oise sont concernées** (Chars, Saint-Cyr-en-Arthies et Saint-Gervais)
- **1 commune dans les Yvelines** (Follainville-Dennemont).

Le préfet du Val-d'Oise a été désigné préfet coordonnateur du site le 20 août 2007 par arrêté du Premier Ministre.

Le comité de pilotage a été mis en place en 2008.

Il a été reconnu au niveau communautaire comme « zone spéciale de conservation » le 6/05/2014, par arrêté ministériel.

Sa présidente est Mme PANTIC, maire de Saint-Cyr-en-Arthies, qui a été réélue présidente du Copil le 12 février 2013 pour trois ans.

Le Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNRVF) est la structure porteuse et animatrice du site. Il a réalisé le Docob et est chargé de sa mise à jour.

Le PNRVF a été reconduit dans ses fonctions de gestionnaire du site le 12 février 2013 pour trois ans.



Petit Rhinolophe Photo Yann Peyraud

Ce site présente un réseau de cavités souterraines important pour les chauves-souris en hibernation. Ce sont en général d'anciennes carrières.

Il s'agit d'un des secteurs les plus riches du Bassin parisien en ce qui concerne la diversité de ces espèces.

Il existe 5 espèces d'intérêt communautaire : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein.

En 2012, 1 contrat de type Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) a été signé pour 1,3 ha pour un montant annuel de 741,36€ (validité 2ans).



Grand Rhinolophe

Objectifs 2014 : Encourager l'entretien des couverts floristiques des MAET.

FR 111 2011 – ZPS Forêts picardes : massif des Trois Forêts et du bois du Roi

Au titre de la directive « Oiseaux » (Zone de Protection Spéciale) - Docob approuvé le 2 mars 2012 par arrêté préfectoral.

Ce site s'étend sur 13.615 ha et concerne :

- **3 communes du Val-d'Oise** (soit 1277 ha) : Asnières-sur-Oise, Chaumontel et Luzarches.
- **32 communes de l'Oise**

L'arrêté ministériel de désignation a été pris le 6 avril 2006 et le comité de pilotage a été mis en place en mars 2007.

Le préfet de l'Oise a été désigné préfet coordonnateur par arrêté du Premier ministre le 31 janvier 2008.

Celui-ci a pour président M. Palteau, conseiller municipal de Pont-Saint-Maxence et la structure choisie pour l'animation du site est le PNR Oise-Pays de France, jusqu'en 2015.

Le dernier Copil s'est réuni le 10 juillet 2013.

Ce site est un vaste complexe forestier réunissant les forêts d'Halatte, de Chantilly, d'Ermenonville et du Bois du Roi.

Il présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux.

Les principaux intérêts de ce site sont ornithologiques : 10 espèces recensées de la directive Oiseaux y sont présentes.

On y trouve entre autres : le Pic noir, le Pic mar, le Martin pêcheur, l'Engoulevent d'Europe et la Bondrée apivore qui sont des oiseaux nicheurs.

Sa diversité et sa richesse écologique sont telles que ce site est également concerné par le site Natura 2000 issu de la directive Habitats : le SIC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville ». Ce site couvre 2.396 ha situés uniquement dans l'Oise.

Objectif 2014 : Contractualiser des contrats forestiers et des MAET.



Pic noir *Dryocopus martius* JLH



Pic noir *Dryocopus martius* JLH



Martin Pêcheur



Le Pic mar avec sa tache rouge sur la tête !



Engoulevent_PJaunet

FR 111 2012 – ZPS BOUCLES DE MOISSON, DE GUERNES ET DE ROSNY

Au titre de la directive « Oiseaux » (Zone de Protection Spéciale)- Docob approuvé le 5 novembre 2010 par arrêté préfectoral.

Le site s'étend sur 6028 hectares et concerne :

- **1 commune dans le Val-d'Oise** : Vétheuil (arrêté du 8 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny). La commune de Vétheuil est concernée par la partie de l'île Saint-Martin, pour 14 ha.
- **17 communes dans les Yvelines** : Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Follainville-Dennemont, Freneuse, Guernes, Jouy-Mauvoisin, Lommoye, Mantes-la-Jolie, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, La Villeneuve-en-Chevrie.

Ce site a été désigné par arrêté ministériel du 8 mars 2012, suite à son extension sur la commune de Vétheuil (Ile Saint-Martin). L'arrêté du 25 avril 2006 a été abrogé.

Le sous-préfet de Mantes-la-Jolie est le préfet coordonnateur désigné par arrêté du Premier ministre. La collectivité chargée de l'élaboration du DOCOB est l'agence des Espaces Verts d'Ile-de-France. Le comité de pilotage a été mis en place le 7 décembre 2010. Sa présidente est Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER, députée des Yvelines.

Le Conseil régional est la structure porteuse et l'agence des espaces verts la structure animatrice du site.

Les deux boucles de Seine du site revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I et II, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et justifiant différentes protections juridiques.

Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau. On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux, non seulement en période de reproduction, mais encore lors des passages prénuptiaux ou postnuptiaux.

Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Oedicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus). Outre les espèces régulièrement observées sur le site, on peut aussi y rencontrer d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Bécassine sourde...).

La présence de plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisirs de Lavacourt) en font un dortoir hivernal idéal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés (goélands et mouettes) et anatidés (oies, cygnes, canards).

Le site est situé au sein d'une zone de méandres de la Seine, en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large. Elle entaille au nord le plateau calcaire du Vexin français. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune.

Objectif 2014 : Contractualiser des contrats forestiers.



Oedicneme criard



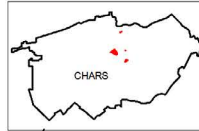
La Seine, le plan d'eau de Lavacourt et l'île de Saint Martin-la-Garenne (© N.Prou)



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU VAL-D'OISE

CARTE DES SITES NATURA 2000 DU VAL-D'OISE



Limite départementale Limite communale

Zone spéciale de conservation (ZSC) - Directive Habitats

- Coteaux et Boucles de la Seine
- Sites Chiroptères du Vexin français
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

Zone de protection spéciale (ZPS) - Directive Oiseaux

- Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny
- Forêts picardes : massifs des trois forêts et du bois du Roi

Source : DDT95/SAFE/PAREN
Auteur : Ledoux.A
Date : Juin 2014



Jacinthe des bois Hyacinthoides non-scripta AumontHalatte - J.L.H.

Document MAJ avril 2014/ DDT95 / SAFE / PAREEN /Arnaud Ledoux - Point sites Natura 2000 - Val-d'Oise
Graphisme/conception : Amélie Pruvot/DDT95/DIR/BVAT